

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

Arrêté du 10 juin 2016 portant incorporation à l'annexe IV au code général des impôts de divers textes modifiant et complétant certaines dispositions de cette annexe

NOR : FCPE1607430A

Le ministre des finances et des comptes publics,
Vu le code général des impôts, notamment son annexe IV ;
Vu les textes codifiés et cités dans le présent arrêté,

Arrête :

Art. 1^{er}. – L'annexe IV au code général des impôts est modifiée et complétée comme suit :

ARTICLE 4 J

Au 4^o, le montant : « 65 € » est remplacé par le montant : « 69 € ».
(Arrêté du 12 octobre 2005, art. 3)

ARTICLE 4 N

Au livre premier, première partie, titre premier, chapitre premier, section I *bis*, l'intitulé du 2^o est supprimé et l'article 4 N devient sans objet.

(Loi n° 2015-1786 du 29 décembre 2015, art. 33-I-1^o et V)

ARTICLE 18

Cet article est ainsi modifié :

- l'année : « 2015 » est remplacée par l'année : « 2016 » ;
- le tableau est ainsi rédigé :

TAUX APPLICABLES	LIMITE DES TRANCHES SELON LA PÉRIODE À LAQUELLE SE RAPPORTENT LES PAIEMENTS				
	Année (en euros)	Trimestre (en euros)	Mois (en euros)	Semaine (en euros)	Jour ou fraction de jour (en euros)
0 % – moins de	14 446	3 612	1 204	278	46
12 % – de	14 446	3 612	1 204	278	46
– à	41 909	10 477	3 492	806	134
20 % – au-delà de	41 909	10 477	3 492	806	134

(Loi n° 2015-1785 du 29 décembre 2015, art. 2-I 1^o)

ARTICLES 23 N ET 28-00 A

Le montant : « 65 € » est remplacé par le montant : « 69 € ».
(Arrêté du 12 octobre 2005, art. 3)

ARTICLE 50-00 C

Au 3^o, les mots : « aux articles 407, 408 et 410 *bis* » sont remplacés par les mots : « à l'article 407 ».
(Ordonnance n° 2015-1247 du 7 octobre 2015, art. 4-1^o)

ARTICLE 50-00 E

Au premier alinéa, les mots : « aux articles 407 et 408 » sont remplacés par les mots : « à l'article 407 ».
(Ordonnance n° 2015-1247 du 7 octobre 2015, art. 4-1°)

Art. 2. – Le directeur général des finances publiques et la directrice générale des douanes et droits indirects sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 10 juin 2016.

*Le ministre des finances
et des comptes publics,*
MICHEL SAPIN

*Le secrétaire d'Etat
chargé du budget,*
CHRISTIAN ECKERT